

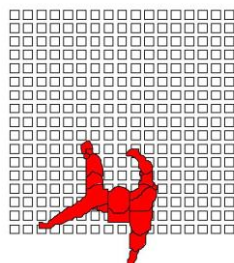
COMMUNE DE SAULT DE NAVAILLES PYRENEES - ATLANTIQUES



PLAN LOCAL D'URBANISME

2- Projet d'Aménagement et de Développement Durable 31/01/2012

Vu pour être annexé à la délibération du arrêtant le projet de PLU



1- Une Commune agricole : privilégier l'équilibre entre le respect de l'économie agricole et le développement de l'urbanisme

Objectifs :

- ⇒ Préserver les espaces agricoles
- ⇒ Contrôler le mitage des zones urbanisées et éviter l'étalement urbain en privilégiant l'extension des zones constructibles à partir des secteurs déjà urbanisés
- ⇒ Respecter les distances d'éloignement entre habitat et bâtiments d'élevage ou zones d'épandage

2- Une Commune centre bourg : organiser une urbanisation maîtrisée en s'appuyant sur le bourg et créer ainsi une véritable vie de village

Objectifs :

- ⇒ Conforter la vie du bourg en le rendant plus attractif et animé
- ⇒ Développer l'emploi et accueillir de nouvelles activités
- ⇒ Maintenir l'activité sportive sur la Commune et préserver la dynamique associative de la Commune

3- Une Commune résidentielle : promouvoir un habitat diversifié, favorable à la mixité sociale

Objectifs :

- ⇒ Développer l'habitat
- ⇒ Répondre au manque de logements locatifs pour l'accueil de population jeune

4-Une Commune équipée

Objectifs:

- ⇒ Sécuriser le bourg grâce à la déviation et de ce fait améliorer l'accessibilité des commerces situés dans le bourg

- ⇒ Traitement des entrées de ville

- ⇒ Extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable

- ⇒ Améliorer la défense incendie

5-Un patrimoine paysager et architectural à préserver

Objectifs:

- ⇒ Veiller au développement harmonieux de l'habitat dans certains secteurs tels que les massifs boisés et les coteaux qui sont des écosystèmes fragiles

- ⇒ Sauvegarder la richesse de perspectives qu'offre la plaine agricole en entrée de la Commune

- ⇒ Mettre en valeur les « poumons verts », nichés au cœur du centre bourg

- ⇒ Envisager des aménagements adaptés aux berges du Luy